

# COMMISSION ECB DU CNPN

## du Lundi 16 Avril 2018

### Avis sur l'évaluation du PNA en faveur de l'Apron du Rhône (2012-2016)

L'évaluation du plan présentée est claire, structurée, rigoureuse et est soumise à débat. Les questions de la commission ECB du CNPN portent notamment sur :

- sur les modalités d'amélioration de la connaissance de cette espèce, notamment pour ce qui concerne l'identification des facteurs limitant le maintien des populations en bon état de conservation par sous-bassins du bassin versant du Rhône (qualité physico-chimique de l'eau, qualité du substrat - dont hétérogénéité et colmatage, modification du régime hydrologique dont pompes et éclusées, obstacles à la circulation des individus, etc.) ?

Réponse :

Des difficultés sont constatées dans la diffusion des données d'EDF et de l'université de Marseille. Malgré tout, l'utilisation de nouvelles techniques (dont l'ADN) a affiné la connaissance de l'aire de répartition spatiale de l'espèce pour certains bassins versants.

- sur l'efficacité des actions de « gestion – protection » mises en œuvre (restauration de la continuité écologique, réintroduction, appui à la planification et à l'instruction, conservation des habitats) ?

Réponse :

De très nombreuses actions ont été mises en œuvre avec succès, dont l'équipement de six obstacles à la circulation des poissons (comprenant l'assistance aux maîtres d'ouvrage). En revanche, le suivi de l'efficacité de ces opérations pour la population ciblée doit être amélioré et sept ouvrages n'ont pu être équipés comme prévu initialement. L'appui à l'instruction de projets impactant l'espèce s'est avéré impossible car la saisine de la structure animatrice du PNA par les services instructeurs de l'Etat n'est pas obligatoire.

- sur l'origine des freins constatés à l'équipement de certains obstacles à la circulation de cette espèce, ce qui limite l'efficacité des actions mises en œuvre à l'échelle des bassins versants (notamment sur la Loue) ?

Réponse :

Une opposition locale à l'équipement, notamment sur des ouvrages patrimoniaux (moulins). Sur le bassin versant de la Loue, quatre ouvrages non équipés sont des propriétés privées.

- sur la possibilité de réaliser des réintroductions d'individus et le suivi de l'efficacité de cette action ? (sachant que la question de l'origine de la souche à réintroduire se pose, compte tenu des phénomènes de spéciation entre bassins versants).

Réponse :

La réintroduction d'individus est aussi devenue un sujet « sensible » au niveau local. De nombreuses actions pédagogiques ont malgré tout été menées avec succès auprès du grand public et des scolaires.

- sur la gouvernance mise en place et son efficacité ?

Réponse :

Cela reste à préciser dans le PNA.

Eu égard au sérieux du programme réalisé et des acteurs chargés du plan et sous réserve de compléments apportés au bilan liés aux questions ci-dessus, **un avis favorable**, de 12 des 13 membres présents ou représentés de la commission Espèces et Communautés Biologiques, est apporté à l'évaluation du Plan National d'Action en faveur de l'Apron du Rhône 2012-2016.



Michel METAIS  
Président de la Commission ECB